

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 04214

Numéro SIREN : 831 974 787

Nom ou dénomination : A'DOM

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt 25135

A'DOM
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : 16 rue des Champs – Acticlub 5 R – 59650 Villeneuve-d'Ascq
831 974 787 RCS Lille
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 1^{er} AOUT 2023**

Les soussignés :

- **HPL SERVICES**, société par actions simplifiée au capital de 12.310.000 euros dont le siège social est situé Route de Desvres – 62280 Saint-Martin-Boulogne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 478 678 964, représentée par sa présidente la société Vivalto Santé Investissement elle-même représentée par son président directeur général Monsieur Emmanuel de Geuser, dûment habilité à l'effet des présentes, propriétaire de 2.040 actions ;
- **CLINIQUE VICTOR PAUCHET – DE BUTLER**, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 3.200.000 euros, dont le siège social est situé 2 avenue d'Irlande – 80094 Amiens Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro 641 720 297, représentée par son président directeur général, Monsieur Stephan de Butler d'Ormond, dûment habilité à l'effet des présentes, propriétaire de 1.560 actions ;
- **MONSIEUR MATHIEU BEERENS**, propriétaire de 400 actions ;

Agissant en qualité de seuls associés de la Société, propriétaires ensemble des 4.000 actions composant la totalité du capital social de la Société (les « Associés »).

Connaissance prise :

- Des statuts de la Société ;
- De la lettre de démission de Monsieur Emmanuel Prin de son mandat de président de la Société, en date du 28 juillet 2023.

Appelés à se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Emmanuel Prin de son mandat de président de la Société ;
- Nomination de Monsieur Christophe Chaumeil en qualité de président de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après avoir reconnu expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à leur information, préalablement à la prise des décisions qui suivent,

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Emmanuel Prin en qualité de président de la Société

Les Associés,

Connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Emmanuel Prin, en date du 28 juillet 2023,

Décident, d'écourter la durée du préavis d'un mois prévu par l'article 13 des statuts de la Société,

Prennent acte en conséquence, de la démission de Monsieur Emmanuel Prin de son mandat de président de la Société à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Christophe Chaumeil en qualité de président de la Société

Les Associés,

Nomment en qualité de président de la Société :

Monsieur Christophe CHAUMEIL, né le 9 mars 1967 à Neuilly sur Seine (92)

De nationalité française

Domicilié au 221 avenue du Bois – 62280 Cucq

A compter de ce jour et pour une durée indéterminée ;

Prennent acte que Monsieur Christophe Chaumeil a déclaré par avance accepter les fonctions de président de la Société et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à l'exercice desdites fonctions ;

Décident que le président de la Société ne percevra aucune rémunération de la Société au titre de son mandat mais qu'il aura le droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

TROISIEME RESOLUTION

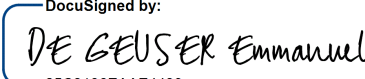
Pouvoirs en vue des formalités

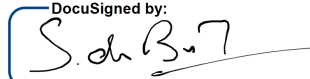
Les Associés **donnent** tout pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après la lecture, a été signé par les Associés et consigné sur le registre de leurs décisions.

Pour H.P.L Services
Monsieur Emmanuel DE GEUSER

Pour Clinique Victor Pauchet – de Butler
Monsieur Stephan DE BUTLER D'ORMONT

DocuSigned by:

25C3196EAAE4439...

DocuSigned by:

5CFB014B4B06412...

Monsieur Mathieu BEERENS

DocuSigned by:

F051DB8321CE410...